

Embargo, 27.10.2015, 14h30

Communiqué de presse

Procédure d'information et de participation AGGLOlac: la population a la parole

La réglementation fondamentale en matière de construction de la Ville de Nidau doit être adaptée de telle façon que le projet AGGLOlac puisse être réalisé. Dans le cadre de la procédure d'information et de participation qui aura lieu du 28 octobre au 27 novembre 2015, la population pourra s'exprimer sur les plans et règlements.

Le développement de la zone riveraine du lac à Nidau selon le concept urbanistique «citélac» n'est pas compatible avec le plan de zones en vigueur. Par conséquent, la Ville de Nidau doit modifier sa réglementation fondamentale en matière de construction pour le périmètre AGGLOlac. Les modifications concernent le plan de zones et le plan des alignements, le plan de protection des rives du lac ainsi que le Règlement de construction partiel et les prescriptions relatives au plan de protection des rives. Les dispositions proposées doivent permettre de réaliser le concept directeur AGGLOlac.

Les caractéristiques essentielles de la planification en cours sont:

- un espace libre large de quelque 150 m environ le long du lac, y compris le chemin de rive et de nouveaux espaces de détente végétalisés,
- un espace largement non bâti en forme d'arc s'étendant du château de Nidau au lac en passant par le port de petite batellerie (Barkenhafen),
- une zone densément bâtie s'étendant du nouveau chemin de rive du lac au parc du château ainsi que de la Thielle au Mühlerunsweg
- ainsi que le port de petite batellerie (Barkenhafen) prolongé, élément urbain central du quartier, et une maison-tour faisant office de point de repère.

Le périmètre devant être construit dans le cadre du développement du quartier est subdivisé en six zones à planification obligatoire (ZPO). Le Règlement de construction partiel fixe, pour chacune de ces ZPO les principes d'affectation et d'aménagement. Ceux-ci seront concrétisés ultérieurement dans des plans de quartier correspondants.

La population a désormais la possibilité de s'exprimer sur le projet dans le cadre de la présente procédure d'information et de participation. Sandra Hess, mairesse de Nidau, souhaite un débat sérieux au sujet de la planification: «Depuis le début, nous avons promis un développement de qualité pour cette zone, qui puisse profiter à tout le monde. Je suis convaincue que nous sommes sur la bonne voie. Aujourd'hui, la parole est toutefois donnée à la population, et celle-ci doit s'exprimer sur les solutions que nous avons élaborées.» Erich Fehr, maire de Bienne, espère que les Biennoises et les Biennois profiteront aussi de cette occasion pour donner leur avis: «Il s'agit d'un projet d'importance régionale. La Ville de Nidau décidera certes seule de sa réglementation fondamentale en matière de construction, mais le projet AGGLOlac a aussi besoin du soutien de la population biennoise. En effet, l'extension de la ville jusqu'au bord du lac ne pourra devenir réalité que si elle approuve les transactions foncières.»

Les prises de position concernant les documents soumis à la procédure de participation doivent être déposées auprès de l'Administration municipale de Nidau. Les documents peuvent y être consultés, de même qu'auprès du Département de l'urbanisme de la Ville de Bienne. Il est également possible de s'informer sur la planification en cours en visitant l'exposition organisée au port de petite batellerie (Barkenhafen), où des spécialistes fourniront volontiers des renseignements. En outre, les domaines tels que l'environnement, l'urbanisme, l'histoire du site et l'archéologie seront expliqués en détail lors de quatre séances d'information publiques. L'exposition durera jusqu'au 11 novembre 2015 et sera ouverte du lundi au vendredi de 16h00 à 19h00.

Pour tout renseignement complémentaire:

Sandra Hess, mairesse de Nidau, tél. 079 415 52 21

Erich Fehr, maire de Bienne, tél. 032 326 11 01

Informations concernant la procédure de participation

Les documents relatifs à la procédure de participation peuvent être consultés **du 28 octobre au 27 novembre 2015**:

Administration municipale de Nidau

Schulgasse 2 (2^e étage)

2560 Nidau

Heures d'ouverture

Lundi, mardi et jeudi: 09h00–12h00/ 14h00–17h00

Mercredi: 14h00–17h00

Vendredi: 09h00–14h00

Département de l'urbanisme, Ville de Bienne

Rue Centrale 49

2502 Bienne

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi: 08h00–11h45 / 14h00–17h00 Vendredi: 08h00–11h45 / 14h00–16h00

Toutes les informations relatives à la procédure de participation de la population et à la révision partielle de la réglementation fondamentale en matière de construction de la Ville de Nidau sont aussi disponibles sur le site Internet www.agglolac.ch.

Exposition

Des spécialistes sont à votre disposition pour vous renseigner

du mercredi 28 octobre au mercredi 11 novembre 2015
du lundi au vendredi de 16h00 à 19h00

Port de petite batellerie (Barkenhafen), salle de formation, Schloss-Strasse 24, Nidau

Quatre soirées d'information sur inscription

Port de petite batellerie (Barkenhafen), salle de formation, Schloss-Strasse 24, Nidau

Environnement

Christoph Iseli, ingénieur forestier

jeudi 29.10.2015 à 18h00

Urbanisme

Fritz Schumacher, président du jury du concours

mardi 3.11.2015 à 18h30

Histoire du site

Margrit Wick-Werder, historienne

jeudi 5.11.2015 à 17h00 et 18h00

Parcours archéologique (inscription pas nécessaire)

Service archéologique du Canton de Berne

mardi 10.11.2015 entre 16h00 et 20h00

Inscriptions sous info@agglolac.ch ou au 032 321 91 51